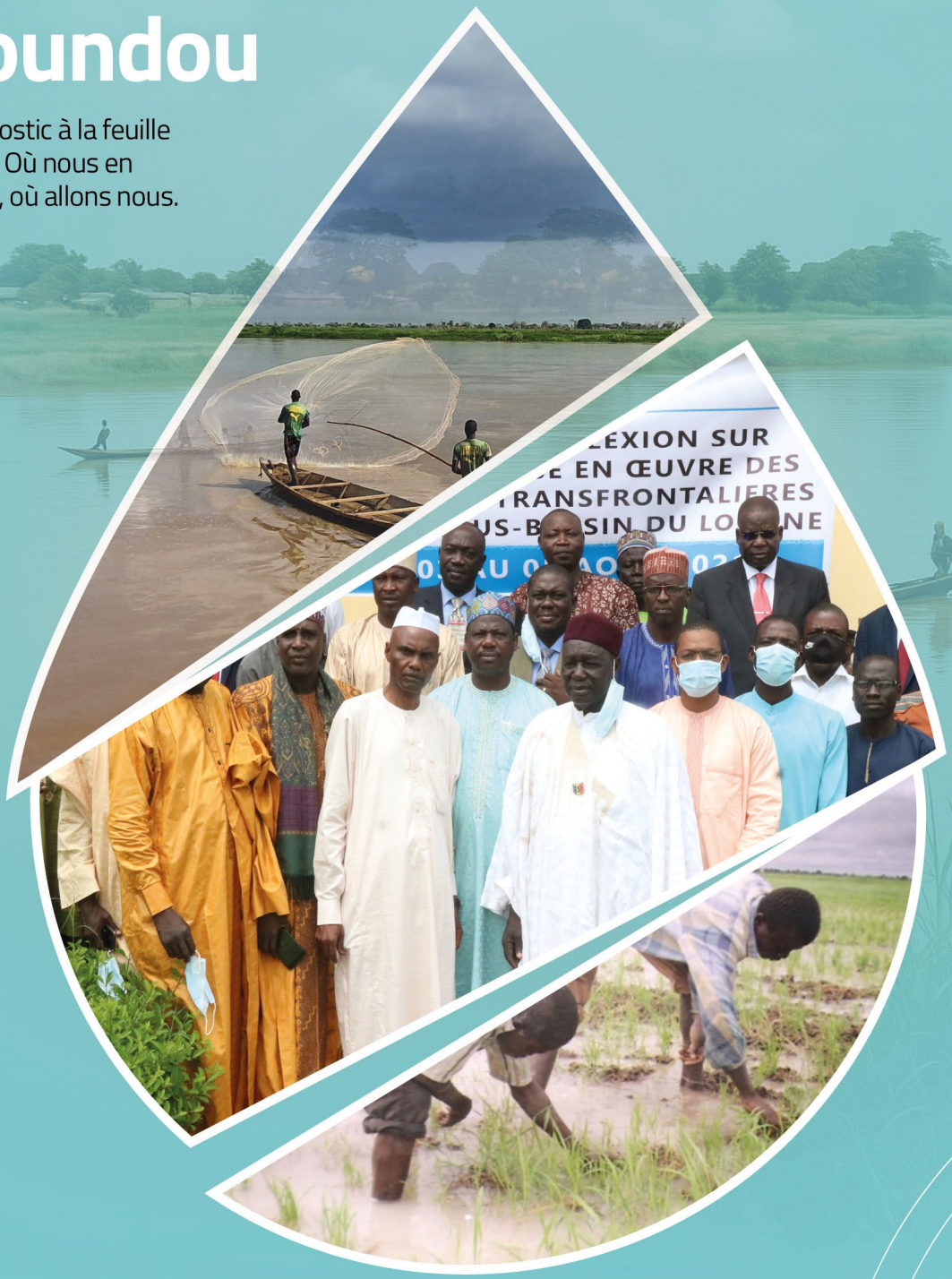
Pour une gestion partagée et durable du fleuve Logone

Acquis et défis du Protocole de Moundou

Du diagnostic à la feuille de route. Où nous en sommes, où allons nous.

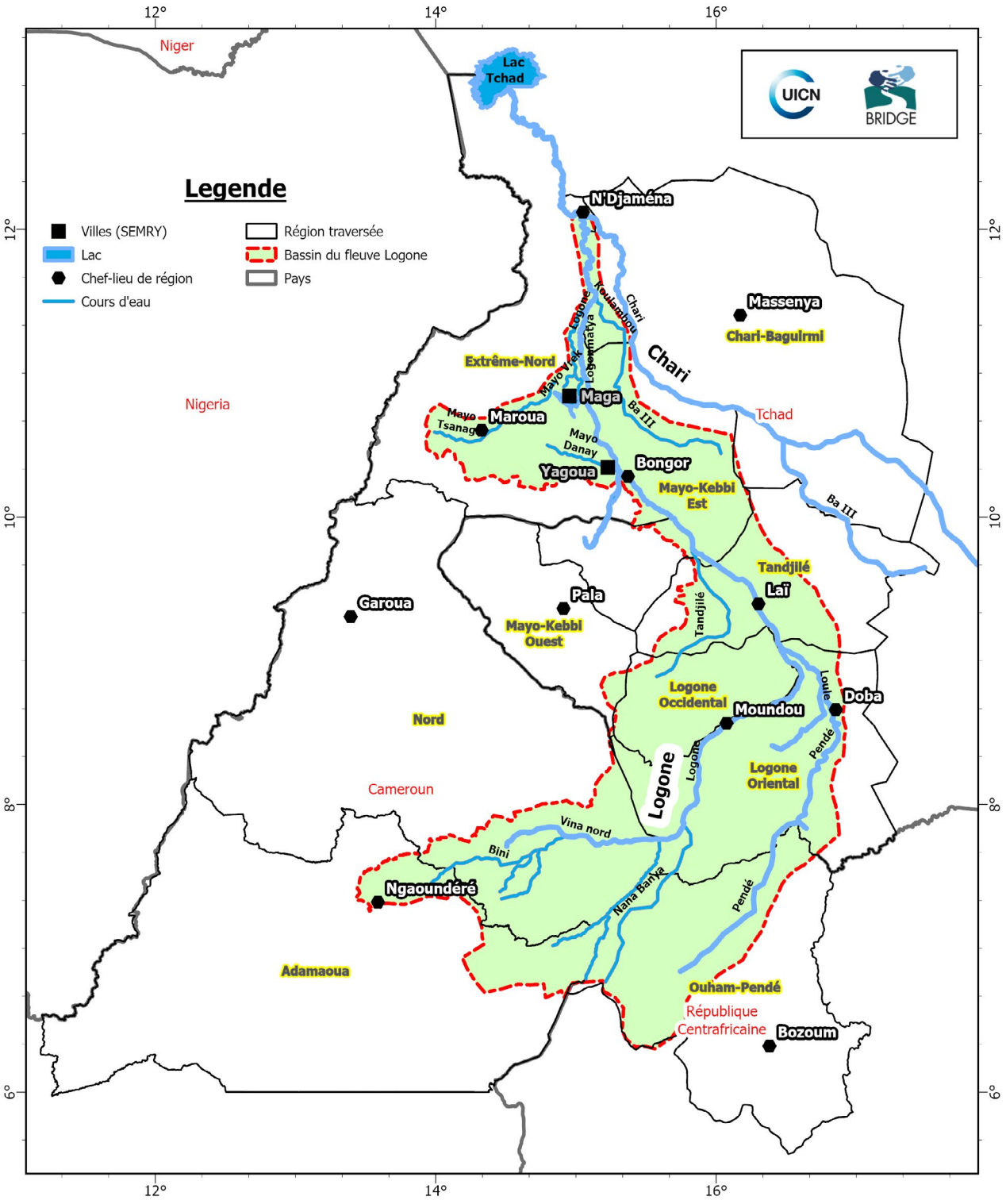


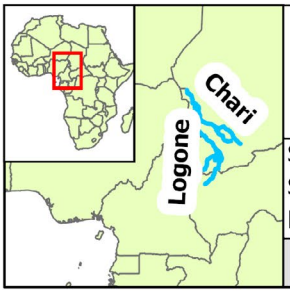
NOTE DE SYNTHÈSE

UICN
BRIDGE
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

SOMMAIRE

RESUMÉ **4**
INTRODUCTION **4**
L'ÉTAT DES LIEUX (1970-2025) **6**
1. Un accord majeur 6
2. Des failles dans le protocole actuel et sa mise en œuvre 7
3. Enjeux actuels et futurs 8
OBJECTIFS DES DIALOGUES DE L'UICN SUR LE PROTOCOLE DE MOUNDOU **9**
1. Informer et clarifier le contexte 9
2. Établir un constat partagé des limites 9
3. Proposition des participants 9
4. Créer un consensus sur les actions à mener 10
5. Recueillir des contributions techniques et thématiques 10
6. Impliquer et légitimer l'ensemble des parties prenantes 10
7. Définir une feuille de route opérationnelle et partagée 10
8. Préparer le plaidoyer politique de haut niveau 10
TYPOLOGIE DES ACTEURS CLÉS POUR LA RÉVISION DU PROTOCOLE DE MOUNDOU **12**
1. Acteurs institutionnels et gouvernementaux 12
2. Représentants des usagers (Coopératives, associations de pêcheurs, SEMRY, Projet Viva Logone) 13
3. Synthèse sur l'interdépendance des acteurs 13
LES ACTIONS MENÉES : DESCRIPTION DÉTAILLÉE **14**
1. Quatre dialogues nationaux et régionaux de réflexion et de diagnostic 14
2. Des réunions de structuration et de pilotage 14
3. Des concertations spécialisées 15
4. Synthèse des productions et de l'évolution 15
RÉSULTATS ET RETOMBÉES DES ACTIONS DE SENSIBILISATION **17**
1. Adhésion et consensus politique et technique fort 17
2. Engagement Institutionnel Concret: Création d'un Groupe de Travail Multisectoriel (GTM) au Tchad 17
3. Production d'une Feuille de route opérationnelle et partagée 17
4. Émergence de propositions techniques concrètes et innovantes 18
5. Mobilisation et montée en puissance des acteurs 18
6. Dynamique de dialogue et d'apaisement 18
7. Synthèse des retombées 18
LES ACTIONS MENÉES : DESCRIPTION DÉTAILLÉE **19**
1. Défis rencontrés 19
1. Leçons tirées 19
PROCHAINES ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES **22**
1. Recommandations issues des actions de sensibilisation 22
2. Scénario pour la suite du processus de révision 22
3. Recommandations transversales clés 23
CONCLUSION **23**





FLEUVE LOGONE

Source: OpenStreet map 2022
Systeme de coordonnées: WGS 84
Localisation: Afrique centrale

2025

Résumé

Plus de cinquante ans après sa signature, le Protocole d'Accord Cameroun-Tchad relatif aux aménagements hydrauliques sur le fleuve Logone, dit Protocole de Moundou est sous coups de projecteurs.

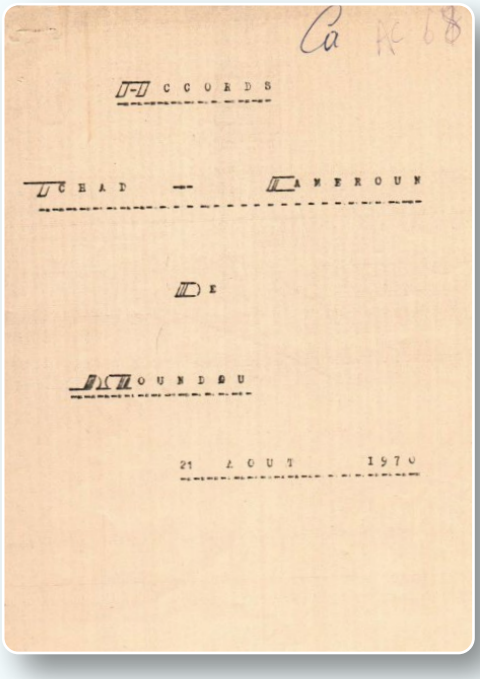
Au fil des décennies, ce protocole a contribué à structurer le dialogue transfrontalier, à réduire les tensions entre usagers et à promouvoir des pratiques de concertation technique, préfigurant les démarches contemporaines d'hydrodiplomatie dans le bassin du Logone.

Cependant, l'évolution du contexte hydrologique, environnemental et politique met en évidence des limites dans l'application et la portée de cet instrument.

Les défis actuel, tels que la pression accrue sur les ressources, les changements climatiques, les nouveaux usages, entre autres, dépassent en partie le cadre initial du protocole imposent des orientations stratégiques et des pistes d'évolution adaptées aux réalités actuelles et futures du bassin du Logone.

INTRODUCTION

Le Protocole d'Accord Cameroun - Tchad concernant les aménagements hydrauliques sur le fleuve Logone, signé à Moundou le 21 août 1970, constitue un jalon historique de la coopération transfrontalière en matière de gestion des ressources en eau en Afrique centrale. En établissant des règles communes d'utilisation du fleuve et une Commission mixte chargée de son suivi, il visait à garantir un partage équitable de la ressource et le maintien d'un débit écologique essentiel aux écosystèmes et aux communautés riveraines.



Fondé sur des principes de concertation, de notification des aménagements hydrauliques et de suivi conjoint des impacts, ce protocole anticipait les fondements de la gestion intégrée des ressources en eau. Il avait pour ambition de prévenir les conflits d'usage et de soutenir le développement et la stabilité dans le bassin du Logone, principal affluent du lac Tchad.

Plus d'un demi-siècle après son adoption, les conditions hydrologiques, socioéconomiques et institutionnelles ont profondément évolué. L'intensification des usages, les effets du changement climatique et l'émergence de nouveaux enjeux appellent une réflexion approfondie sur l'adéquation et l'efficacité actuelles du Protocole de Moundou.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent rapport de synthèse, élaboré à partir d'une analyse documentaire approfondie incluant les comptes rendus du Groupe de Travail Multisectoriel (GTM), des dialogues nationaux et régionaux, les notes conceptuelles et l'étude diagnostique consacrée à l'accord de Moundou. Ces concertations ont été conduites par l'UICN dans le cadre du projet BRIDGE depuis 2021, auprès des acteurs institutionnels et techniques du Cameroun et du Tchad. Cette démarche permet de restituer de manière cohérente les échanges, les consensus et les enseignements issus des processus de concertation, et de poser les bases d'une feuille de route partagée, en réponse aux enjeux anciens et émergents du bassin du Logone.

Pourquoi ce document ?

1. Rendre compte des processus de dialogue multi-acteurs engagés dans l'évaluation du protocole d'accord de Moundou;
2. Exposer les recommandations et la feuille de route communes qui ont émergé de ces consultations;
3. Présenter de manière consolidée les principaux arguments justifiant la nécessité de moderniser le protocole d'accord de Moundou;
4. Identifier les prochaines étapes critiques pour mener à bien le plaidoyer pour le processus de mise à jour de l'accord.

Protocole d'Accord de Moundou : du diagnostic à la feuille de route

1970: Et puis quoi?
Signature du protocole d'accord par le Tchad et le Cameroun

2021-2024
Concertation, information, sensibilisation

2024
Création d'un Groupe de Travail Multisectoriel (GTM) au Tchad

2025
Élaboration d'une feuille de route pour la révision du Protocole d'Accord de Moundou

Protocole d'Accord de Moundou

Objectifs des actions d'information et de sensibilisation

- Informer : les acteurs clés sur les limites du protocole existant;
- Fédérer : les parties prenantes autour d'une vision commune de révision;
- Élaborer : une feuille de route opérationnelle pour moderniser le cadre de coopération.

Acteurs impliqués

- Institutions nationales : Ministères de l'Eau, des Affaires étrangères, de l'Environnement, de l'Agriculture, etc. (Cameroun et Tchad);
- Organisations régionales : Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT);
- Partenaires technique et financiers : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), GWP-CAF;
- Société civile et universités : OSC, chercheurs, experts techniques.

Principales actions réalisées

- Étude diagnostique
- Ateliers de réflexion et concertations régionales
- Création d'un Groupe de Travail Multisectoriel (GTM)

Prochaines Étapes

- Finalisation des termes de référence pour une mission conjointe terrain.
- Renforcer le cadre conjoint de concertation des 2 pays pour piloter la révision de l'accord
- Élaboration d'un avant-projet de protocole révisé

Résultats obtenus

- Consensus sur la nécessité de réviser le protocole pour y intégrer les enjeux actuels du climat et de la gouvernance des eaux partagées.
- Feuille de route adoptée avec des actions prioritaires achevées (2023–2024) ou planifiées.
- Renforcement de la coopération entre le Cameroun et le Tchad.
- Sensibilisation effective des décideurs politiques et techniques.

PARTIE I

L'ÉTAT DES LIEUX (1970-2025)

Le fleuve Logone est l'un des principaux affluents du lac Tchad. Il prend sa source sur le plateau de l'Adamaoua au Cameroun qu'il relie au Tchad à partir du point dit « Bec de canard » jusqu' à sa confluence avec le Chari. Source de vie, d'agriculture et de commerce, le fleuve Logone unit depuis toujours des populations qui partagent une histoire commune, les mêmes besoins et les mêmes défis.

Conscients de leur interdépendance vis-à-vis du Logone, le Cameroun et le Tchad ont signé le 20 août 1970 à Moundou le Protocole d'Accord sur les aménagements hydrauliques de ce fleuve, afin de gérer conjointement cette ressource vitale et d'en faire un levier de développement agricole, pastoral et piscicole.

1. Un accord majeur

Le Protocole d'Accord de Moundou a été conçu pour encadrer les aménagements hydrauliques sur le fleuve Logone (article 1). Il fixe des quotas de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole (notamment pour la riziculture), définit des périodes autorisées pour les pompages (préambule, article 1er).

La Commission mixte Tchad - Cameroun désignée à l'article 9 ci-dessus est chargée de l'exécution de cet accord; elle se réunira au moins une fois par an pour la mise au point des révisions éventuelles » (Article 10 du Protocole de Moundou)

Peu après les indépendances, le Cameroun et le Tchad ont voulu par cet accord valoriser ensemble les ressources du Logone, afin de développer la riziculture, l'agriculture et les transports, tout en prévenant les conflits d'usage liés au partage de l'eau. Pour ce faire, le protocole fixe les règles de pompage et d'utilisation des eaux du fleuve Logone (articles 3 et 7, Préambule).

Plusieurs décennies après, les av**ancées** sont notables.

1.1. Premier cadre officiel de coopération entre le Cameroun et le Tchad

Le protocole de Moundou a constitué **la première base juridique bilatérale** permettant aux deux États de dialoguer sur l'utilisation du fleuve Logone. C'est la première fois que le partage de cette ressource transfrontalière était formalisé.

1.2. Meilleure compréhension commune des enjeux hydrologiques

Grâce au protocole, les deux pays ont jeté les base pour la partage des données et d'informations portant sur :

- le débit du Logone;
- les rythmes de crue et d'étiage;
- les impacts des prélèvements.

Cela a contribué à réduire les incompréhensions et à fonder les discussions techniques sur des données partagées.

1.3. Encadrement des prélèvements du Cameroun pour l'irrigation (SEMRY)

Le protocole a permis :

- de définir les volumes,
- de cadencer les prélèvements,
- et de préserver les usages en aval, notamment au Tchad.

Cela a facilité le développement de la riziculture irriguée, tout en limitant les conflits transfrontaliers.

1.4. Maintien du débit écologique du Logone

Même si le suivi n'a pas toujours été optimal, le principe clé du protocole (qui est de préserver un débit minimal pour les communautés en aval) a guidé les pratiques hydrauliques et servi de référence pendant plusieurs décennies.

1.5. Réduction des tensions locales autour des usages de l'eau

La mise en place d'un cadre bilatéral a :

- diminué les suspicions entre communautés frontalières,
- limité les conflits entre pêcheurs, agriculteurs et

éleveurs,
- amélioré la compréhension des causes des variations du fleuve.

1.6. Renforcement progressif du dialogue transfrontalier

Le protocole a posé les bases des démarches actuelles d'hydrodiplomatie. Il a ouvert la voie à :

- des rencontres bilatérales régulières,
- l'implication de la CBLT,
- la création progressive de mécanismes de consultation entre administrations techniques.

1.8. Alignement avec les approches modernes de gestion intégrée

Le protocole de Moundou est aujourd'hui considéré comme un texte précurseur dans la région en termes d'approches modernes de gestion intégrée des ressources en eaux. Bien avant la GIRE (gestion intégrée des ressources en eau), le protocole introduisait déjà :

- l'idée de partage équitable,
- la coopération technique,
- l'adaptation des usages en fonction des conditions hydrologiques.

En résumé

Le Protocole d'accord de Moundou a permis :

- d'encadrer les prélèvements d'eau;
- de maintenir des équilibres écologiques et socio-économiques;
- de réduire les tensions;
- de structurer le dialogue entre les deux États;
- de jeter les bases de l'hydrodiplomatie moderne dans le bassin du Logone.

Valable initialement pour 10 ans, le protocole de Moundou a été reconduit tacitement pour 40 ans, sans révision majeure, alors que les changements climatiques, la pression démographique et les transformations du bassin appellent à une mise à jour de cet accord historique.

2. Des failles dans le protocole actuel et sa mise en œuvre

2.1. Inadaptation aux changements environnementaux

- Variabilité hydrologique : le protocole repose sur des données hydrologiques des années 1960, période exceptionnellement humide. Depuis, le régime du Logone a radicalement changé (sécheresses des années 1970-80, baisse des débits).
- Absence de prise en compte du changement climatique : aucune disposition n'évoque les risques climatiques, la gestion des sécheresses ou des inondations, ni les débits environnementaux nécessaires à la préservation des écosystèmes.

2.2. Faiblesses juridiques et institutionnelles

- Commission mixte inopérante : la Commission mixte Tchad-Cameroun, prévue pour se réunir annuellement, n'a jamais été fonctionnelle.
- Cadre incomplet : le protocole doit prendre en compte ou s'aligner aux nouveaux instruments internationaux plus récents (ex. Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad (2012). Bien qu'elle n'absorbe pas l'Accord de Moundou, elle encourage des initiatives de ce type entre ses Etats-parties);
- Absence de mécanismes de contrôle : aucun système de suivi des prélèvements, d'échange de données en temps réel, ou d'alerte précoce n'est prévu.

2.3. Défis socio-économiques non anticipés

- Croissance démographique : la population riveraine a largement augmenté depuis 1970, augmentant la pression sur la ressource en eau et les conflits d'usage.
- Conflits autour des ressources : le protocole n'encadre pas ou alors très peu les questions de conflits liés à la compétition pour l'utilisation des ressources notamment les ressources halieutiques, de pastoralisme, et les tensions entre communautés.

2.4. Déficits de gouvernance et de participation

- Non-implication des acteurs locaux : les populations riveraines, les OSC, les universités et certains secteurs ministériels clés (environnement, agriculture) ont été exclus du processus originel.
- Opacité et méconnaissance : le protocole est méconnu des acteurs locaux et même de certaines administrations techniques, limitant son appropriation et son application.

2.5. Problématiques environnementales ignorées

- Pollution et dégradation des écosystèmes: aucune disposition sur la pollution agricole (pesticides) ou la protection de la biodiversité aquatique.

- Gestion des eaux souterraines : le texte se limite aux eaux de surface, ignorant les aquifères transfrontaliers pourtant cruciaux.

3. Enjeux actuels et futurs

3.1. Enjeux de coopération transfrontalière

- Stabilité régionale : la révision est un impératif pour apaiser les tensions transfrontalières récurrentes et renforcer la coopération bilatérale.
- Conformité avec les instruments de GIRE internationaux : il est urgent d'aligner le protocole sur la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad et la convention des Nations unies sur l'eau (qui est par ailleurs déjà ratifié par les 02 pays)

3.2. Enjeux économiques

- Sécurité alimentaire : une gestion modernisée de l'eau est vitale pour la riziculture (SEMRY au Cameroun, projets agricoles au Tchad) et la pêche, deux secteurs clés pourvoyeur d'emplois et renforçant la sécurité alimentaire.
- Optimisation des investissements : les nouveaux projets d'aménagement (barrages, périmètres irrigués) nécessitent un cadre clair et concerté pour éviter les gaspillages des ressources et les conflits d'usage.

3.3. Enjeux sociaux et environnementaux

- Inclusion et équité : la révision doit intégrer les communautés locales, les femmes et les jeunes pour une gestion participative et équitable.
- Résilience climatique: le nouveau protocole doit inclure des mécanismes adaptatifs (systèmes d'alerte, gestion des crues et étiages) pour faire face à l'incertitude climatique.
- Préservation de la biodiversité : il est crucial de protéger les écosystèmes du Logone, source de vie pour des millions de personnes.

En résumé :

Une révision urgente et nécessaire

Le Protocole de Moundou de 1970 est aujourd'hui inadapté à certains défis. Sa révision n'est pas une option, mais une urgence pour :

- Prévenir les conflits et renforcer la paix transfrontalière.
- Garantir une gestion durable, équitable et résiliente de la ressource en eau.
- S'adapter aux réalités climatiques, démographiques et économiques actuelles.
- Honorer les engagements internationaux des deux pays et respecter les cadres régionaux tels que la Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad

La modernisation de ce protocole est le fondement indispensable d'une coopération apaisée et prospère entre le Cameroun et le Tchad autour du fleuve Logone.

Mot-clé : aménagements hydrauliques

Les aménagements hydrauliques sont tous les ouvrages et installations construits pour capter, stocker, transporter, ou utiliser l'eau de manière organisée (ex : barrages, canaux d'irrigation, stations de pompage, digues, ouvrages de drainage, etc.).

Ils servent à répondre aux besoins des populations, à protéger contre les inondations ou la sécheresse, et à favoriser le développement économique (agriculture, énergie, eau potable, etc.).

PARTIE II

OBJECTIFS DES DIALOGUES DE L'UICN SUR LE PROTOCOLE DE MOUNDOU

Quatre dialogues nationaux et régionaux ont été organisés par l'UICN. Ils ont permis à une centaine de participants (autorités administratives et locales, représentants de projets rizicoles, commerçants et ONG) d'échanger de manière directe, de renforcer leurs connaissances et leurs capacités et de s'engager dans des pratiques durables.

Ces actions de sensibilisation menées auprès des acteurs clés visaient une série d'objectifs stratégiques, précis et complémentaires, destinés à créer les conditions favorables à une révision réussie et légitime du protocole.

1. Informer et clarifier le contexte

Objectif visé: combler le déficit de connaissance autour du protocole lui-même. Beaucoup d'acteurs, y compris au sein des administrations, ignoraient son existence, son contenu exact ou son historique.

Actions concrètes : présentations détaillées lors des dialogues nationaux et régionaux sur l'historique, les articles clés, les droits et obligations de chaque partie. Explication du contexte de sa signature (années 70) versus le contexte actuel.

2. Établir un constat partagé des limites

Objectif visé: amener tous les acteurs à un diagnostic commun sur l'obsolescence et les insuffisances du protocole de 1970. Il s'agissait de dépasser les perceptions individuelles pour objectiver les faiblesses.

Actions concrètes : travaux de groupe pour l'analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces). Restitution d'études techniques (ex: perte de débit du Logone) pour étayer le constat d'inadaptation.

3. Proposition des participants

FORCES	FAIBLESSES
- Existence de l'Accord lui-même et de la Convention (CBLT) ; - Volonté politique de coopération entre les deux Etats ; - Appartenance à une même communauté économique et monétaire ; - Fixation des débits de prélèvement pendant la période de crue et de décrue ; - Existence de la commission mixte ; - Gestion concertée et rationnelle des eaux de Logone	- Absence de motifs ayant présidé à la naissance de l'Accord de Moundou (Convention et statut de la CBLT (1964), référence convention d'Alger 1968) etc.) dans le Préambule ; - Absence de vision sur les aménagements futurs ; - Non-opérationnalisation de la Commission mixte ; - Absence de notification et d'information sur les ouvrages éventuels (article 5) ; - Absence de disposition relative à la pollution ; - Absence de disposition sur les changements climatiques (Surveillance de l'état des ressources en eau) ; - Contradiction avec l'article 60 de la Convention de Vienne (1969) sur le droit des traités relatifs à la dénonciation de l'article 8 de l'Accord ; - Absence de mise en œuvre de l'article 4 relatif aux études ; - Absence de définition et emploi des termes ; - Absence de dispositions spécifiques aux eaux souterraines ; - Absence de dispositions relatives à la Conservation de la diversité biologique ; - Absence de dispositions spécifiques en matière de pêche ; - Absence de délai de réaction à la notification ; - Non-implication des ministères en charge de l'Eau dans la mise en œuvre de l'accord de Moundou.

4. Créer un consensus sur les actions à mener

Objectif visé: transformer le constat partagé en une volonté politique et technique collective. Il ne suffisait pas de convenir que le protocole était dépassé ; il fallait obtenir un accord unanime sur la nécessité d'engager un processus de révision.

Actions concrètes : échanges en plénière et validation formelle (par vote ou approbation orale) des recommandations. Adoption de résolutions communes lors des ateliers. L'UICN s'est inscrite dans une dynamique d'éveil des consciences des parties prenantes de la commission mixte Tchad-Cameroun, afin d'obtenir un consensus autour de la nécessité de réviser l'accord de Moundou.

5. Recueillir des contributions techniques et thématiques

Objectif visé: identifier les sujets prioritaires et les éléments substantiels à intégrer dans le nouveau protocole. L'objectif était de capitaliser sur l'expertise diverse des participants.

Actions concrètes :

- Travaux en groupes thématiques pour lister les « éléments à renforcer » (ex: intégration du changement climatique, gestion des données, mécanismes de suivi).
- Ateliers ciblés (ex: sur la pêche durable) pour recueillir les préoccupations sectorielles.
- Discussions sur les nouveaux enjeux absents du texte initial (eaux souterraines, biodiversité, principes de gestion intégrée).

Ces actions ont été posées dans le cadre des dialogues nationaux et régionaux organisés par l'UICN.

6. Impliquer et légitimer l'ensemble des parties prenantes

Objectif visé: éviter que la révision ne soit un processus purement intergouvernemental et technique. Assurer la représentativité de tous les secteurs concernés pour garantir l'appropriation et la pertinence du futur accord.

Actions concrètes :

- Invitation systématique d'un panel large : multiples ministères (Eau, Affaires étrangères, Environnement, Agriculture, Élevage), parlementaires, universités, organisations de la société civile (OSC), et représentants de la CBLT.
- Donner une voix égale à toutes les parties lors des échanges.

7. Définir une feuille de route opérationnelle et partagée

Objectif visé: traduire la volonté de révision en un plan d'action concret, chronologique et attribué, évitant ainsi que le processus ne s'enlise.

Actions concrètes : co-construction et validation collective de tableaux de bord précisant les actions, les échéances, les responsables et les modalités de mise en œuvre (ex: « Solliciter les données de la CBLT d'ici mi-septembre », « Élaborer les TDR d'une mission terrain »).

8. Préparer le plaidoyer politique de haut niveau

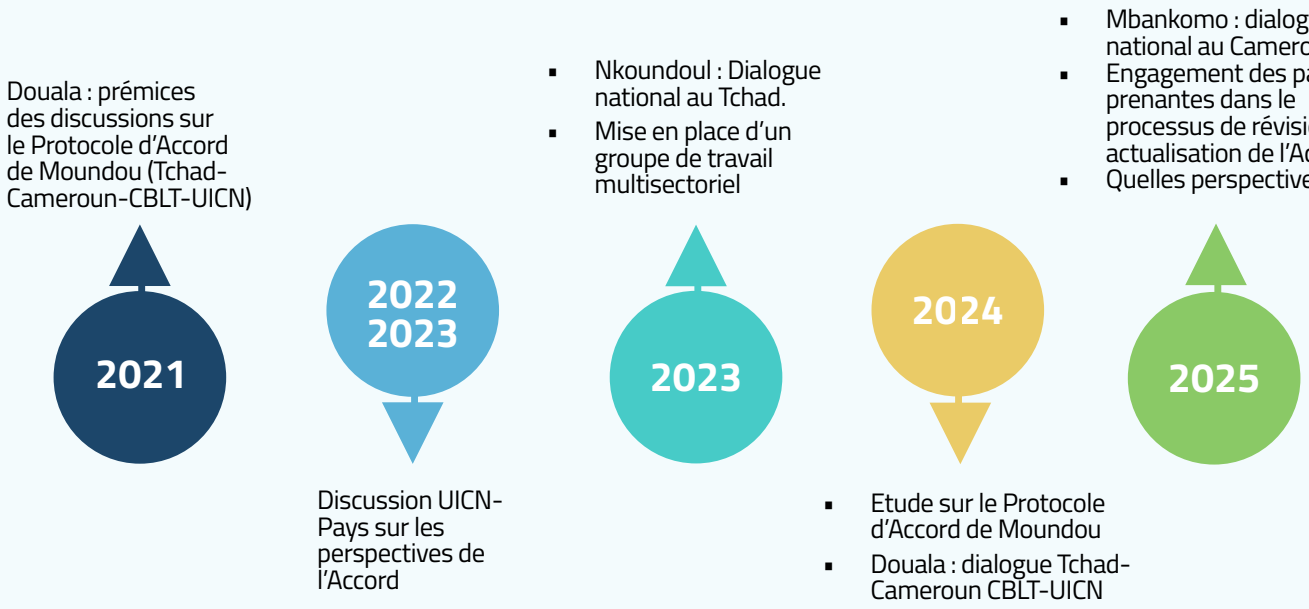
Objectif visé: générer les éléments de langage et les arguments techniques solides nécessaires pour convaincre les décideurs politiques (ministres, chefs de gouvernement) de l'urgence et de la pertinence de lancer formellement le processus de révision.

Actions concrètes : rédaction d'une « note conceptuelle » ou d'une « note de plaidoyer » synthétisant les conclusions des ateliers à l'intention des cabinets ministériels.

Effectif et profil des participants sensibilisés et formés dans le cadre des dialogues régionaux et nationaux entre 2021 et 2025 :

Evènement et lieu	Effectif des participants	Participants
Dialogue régional entre le Tchad et le Cameroun (2021, Douala) : Réflexion sur les mécanismes de renforcement des instruments de coopération transfrontière, pour la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles dans le sous bassin du Logone.	50	Ont pris part à l'évènement les représentants : - Des organisations régionales (Commission du Bassin du Lac Tchad-CBLT, Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutique - CEBEVIRHA), etc.) - Convention des Nations Unies sur l'Eau - Société d'expansion et de modernisation de la riziculture de Yagoua (Semry) - Des communautés locales
Dialogue national au Tchad (2023) :	25	Les représentants : Ministères sectoriels en charge du Plan, de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agriculture et des affaires étrangères
Dialogue régional (Douala, 2024) : Atelier de réflexion sur le renforcement de la coopération transfrontalière entre le Cameroun et le Tchad dans la gestion intégrée du fleuve Logone.	20	Il s'agit ici, des représentants : - Des Universités - Commission du Bassin du Lac Tchad - Société d'expansion et de modernisation de la riziculture de Yagoua (Semry) - Ministères sectoriels en charge du Plan, de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agriculture et des affaires étrangères
Dialogue national au Cameroun (Mbankomo, 2025) : Sensibilisation et concertation en vue de la revue/actualisation du protocole d'Accord de Moundou signé en 1970 entre le Cameroun et le Tchad, concernant les aménagements hydrauliques sur le Logone.	25	Ce sont les représentants : Ministères sectoriels en charge du Plan, de l'Eau, de l'Environnement, de l'Agriculture, des affaires foncières, de l'administration territoriale et des affaires étrangères

Historique des dialogues nationaux et régionaux menées depuis 2021



En résumé :

Les objectifs de ces actions de sensibilisation étaient progressifs et interconnectés. Il s'agissait de passer de la prise de conscience (« il y a un problème ») à la volonté collective (« nous devons agir ») puis à l'action structurée (« voici comment nous allons le faire »), en s'assurant que tous les acteurs clés soient embarqués dans la même direction.

PARTIE III

TYPOLOGIE DES ACTEURS CLÉS POUR LA RÉVISION DU PROTOCOLE DE MOUNDOU

La réussite du processus de révision du Protocole de Moundou repose sur l'implication coordonnée d'une diversité d'acteurs, chacun jouant un rôle distinct et complémentaire. Leur importance varie selon leur pouvoir décisionnel, leur expertise, leur légitimité sur le terrain et leur capacité à influencer le processus.

1. Acteurs institutionnels et gouvernementaux

1.1. Grande Commission mixte Tchad - Cameroun

Rôle : C'est l'instance chargée de préparer les dossiers pour la validation/signature par les 2 Chefs d'Etats. Elle joue un rôle déterminant pour :

- organiser le dialogue politique et technique
- gérer les ressources partagées dont le fleuve Logone
- prévenir et résoudre les conflits
- harmoniser les politiques sectorielles
- impulser une coopération bénéfique aux populations des deux rives.

Importance : C'est l'outil diplomatique majeur qui structure la coopération entre les deux pays (Confère : article 9 de l'accord)

1.2. Ministères sectoriels (Cameroun & Tchad)

Rôle : ils sont les pilotes techniques du processus. Leur expertise est cruciale pour la formulation des dispositions techniques du nouvel accord (hydrologie, irrigation, environnement).

Importance : leur adhésion et leur leadership technique sont non-négociables pour garantir la faisabilité et la robustesse scientifique du futur protocole.

Exemples : ministères en charge de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage.

1.3. Ministères du Plan

Rôle : Le Protocole de Moundou confie explicitement aux ministères du Plan du Cameroun et du Tchad la supervision générale de l'application de l'accord. Ils sont considérés comme les points focaux gouvernementaux pour toutes les questions relatives :

- à la planification des aménagements hydrauliques,
- à la négociation des projets bilatéraux,
- et à la coordination avec les autres ministères techniques (eau, agriculture, environnement, infrastructures femmes, affaires foncières et élevage).

Importance : les ministères du Plan sont les garants de la cohérence entre la politique nationale de développement et les engagements transfrontaliers du Protocole.

1.4. Ministères des Affaires étrangères / Relations extérieures

Rôle : ils sont les garants de la diplomatie et de la souveraineté. Ils supervisent le processus du point de vue du droit international et des relations bilatérales.

Importance : Ils facilitent le dialogue diplomatique, coordonnent la position nationale et sont essentiels pour la signature et la ratification formelle du nouvel accord.

Exemples : ministère des Relations extérieures (Cameroun), ministère des Affaires étrangères (Tchad).

Autres ministères sectoriels *(Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de la femme etc.):*

1.5. Acteurs techniques et scientifiques

a. Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

Rôle : elle agit comme l'expert régional et le facilitateur neutre. Elle détient des données, promeut la Charte de l'Eau (qui prime sur les accords bilatéraux) et offre une plateforme de dialogue. La CBLT est le cadre de référence pour la coopération hydrologique régionale existante

entre les deux États signataires, mais elle n'est pas partie prenante de l'accord.

Importance : elle assure l'alignement du nouveau protocole sur le cadre juridique supérieur du bassin et évite les contradictions avec d'autres initiatives régionales.

b. Universités et Centres de recherche

Rôle : ils sont les détenteurs de l'expertise scientifique et des données indépendantes. Ils fournissent les analyses techniques (hydrologiques, environnementales, sociales) nécessaires pour étayer les négociations.

Importance : leur contribution légitime le processus par des preuves scientifiques et aide à trouver des solutions techniques aux problèmes identifiés.

Exemples : Université de N'Djamena, Université de Maroua.

1.6. Société civile et communautés locales

a. Organisations de la Société Civile (OSC) nationales et locales

Rôle : elles agissent comme interface avec les communautés. Elles remontent les préoccupations locales, informent les populations et assurent le plaidoyer pour une révision transparente et équitable.

Importance : elles garantissent que l'accord ne soit pas uniquement « technocratique » mais qu'il réponde aux besoins réels des populations et défende l'intérêt général.

b. **Leaders communautaires et traditionnels**

Rôle : Ils sont la source de légitimité et d'autorité au niveau local. Ils représentent les usagers directs de la ressource (pêcheurs, agriculteurs, éleveurs) et peuvent faciliter ou bloquer l'application des règles.

Importance : leur adhésion est critique pour l'appropriation locale du futur protocole et la résolution des micro-conflits. Ils sont des relais d'information essentiels.

2. Représentants des usagers (Coopératives, associations de pêcheurs, SEMRY, Projet Viva Logone)

Rôle : ils portent la voix des praticiens directement impactés par le protocole. Leur expérience quotidienne est une source inestimable d'information sur les problèmes et les solutions pratiques.

Importance : intégrer leurs savoirs pratiques assure que le nouvel accord soit réaliste et applicable. Ils sont les premiers bénéficiaires ou victimes des règles établies.

3. Synthèse sur l'interdépendance des acteurs

Niveau d'Action	Acteurs Clés	Rôle Principal	Importance dans le Processus
Politique/ stratégique	Ministères des AE, PTF	Décision, financement, diplomatie	Donner une légitimité et des moyens élevés
Technique/ normatif	Ministères techniques, CBLT, Universités	Expertise, rédaction, conformité	Garantir la qualité technique et juridique
Opérationnel/ terrain	Autorités locales, OSC, leaders communautaires, sociétés d'Etat et projets gouvernementaux*	Assurer l'appropriation et l'application	Mise en œuvre, relais, monitoring
Bénéficiaires Finaux	Associations, usagers, populations	Expérience utilisateur, feedback	Donner du sens et de la pertinence à l'accord

** Du côté du Cameroun par exemple, la SEMRY (riziculture, régulations des flux hydriques), VIVA Logone (aménagement, gestion durable et concertée du bassin) et PULSI (lutte contre la sécheresse et les Inondations) sont des projets de grande envergure intervenant dans la gestion du fleuve Logone.*

En résumé :

Le processus de révision ne peut réussir s'il reste confiné aux seuls ministères. Il nécessite une approche multi-niveaux et multi-acteurs où chacun, du pêcheur au ministre, trouve son rôle et voit ses intérêts pris en compte. La force du processus engagé réside dans sa tentative d'inclure cette diversité d'acteurs dès la phase de sensibilisation et de plaidoyer.

PARTIE IV

LES ACTIONS MENÉES : DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Le processus de sensibilisation et de préparation à la révision du Protocole de Moundou a reposé sur une série de dialogues nationaux et régionaux, chacun visant des objectifs spécifiques et complémentaires.

1. Quatre dialogues nationaux et régionaux de réflexion et de diagnostic

Ces dialogues avaient pour but de dresser un état des lieux partagé, d'identifier les limites du protocole existant et de dégager des pistes de solution.

1.1. Dialogue de Koundoul, (Tchad, 30-31 août 2023)

Objectif : mener une analyse critique du protocole de 1970 et élaborer une feuille de route préliminaire pour sa révision.

- **Nombre de participants :** une vingtaine

- **Thèmes abordés :**

 - Historique et bilan du Protocole de Moundou après 50 ans;
 - Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) de l'accord;
 - Relations entre le Protocole et la Charte de l'Eau de la CBLT;
 - Enjeux de la révision dans un contexte de changement climatique.

Recommandations formulées :

- Mettre en place un Groupe de Travail Multisectoriel (GTM) pour piloter le processus;
- Solliciter de la CBLT la mise à disposition des données sur les prélèvements;
- Procéder à une descente de terrain conjointe (Tchad-Cameroun);
- Réviser la périodicité de l'accord et intégrer des dispositions sur le changement climatique.

Production concrète : une feuille de route détaillée (actions, responsables, échéances).

1.2. Dialogue régional sur les mécanismes de coopération (Douala, Cameroun, 24-26 novembre 2021)

Objectif : renforcer les instruments de coopération transfrontalière pour la gestion des conflits liés aux ressources naturelles.

Nombre de participants : une quarantaine de participants de 6 pays.

Thèmes abordés :

- Cartographie des conflits et des acteurs dans le sous-bassin du Logone;
- Analyse des instruments de coopération existants (dont le Protocole de Moundou);
- Mécanismes de partage d'information et de gestion concertée.

Recommandations formulées :

- Faire une évaluation de la mise en œuvre du Protocole de Moundou;
- Réviser le Protocole pour l'arrimer aux accords internationaux récents;
- Vulgariser la Charte de l'Eau de la CBLT auprès des communautés locales;
- Accélérer le processus de matérialisation de la frontière.

2. Des réunions de structuration et de pilotage

Ces réunions visaient à traduire les recommandations des ateliers en actions concrètes et à mettre en place une gouvernance efficace pour le processus de révision.

2.1. Première réunion du Groupe de Travail Multisectoriel (GTM), (N'Djamena, Tchad, 24 janvier 2024)

Objectif : lancement officiel du GTM, présentation de son mandat et planification des premières actions opérationnelles.

Nombre de participants : 9 membres représentant les ministères techniques et la CBLT.

Thèmes abordés :

- Lecture et adoption de l'arrêté portant création du GTM;
- Présentation de l'historique et des enjeux de la révision;
- Échanges sur les points de blocage et les attentes de chaque institution;
- Planification des actions prioritaires de la feuille de route.

Décisions et conclusions :

- Désignation des membres responsables de la rédaction des Termes de Référence (TdR) pour une mission de diagnostic;
- Engagement à tenir une deuxième réunion sous deux semaines pour valider les TdR;
- Reconnaissance de la nécessité de trouver un financement pour les activités du GTM.

3. Des concertation spécialisés

Ces concertations ciblaient des enjeux sectoriels spécifiques devant être intégrés dans le futur accord.

3.1. Concertations sur les pratiques de pêche durable (Bongor, Tchad, 3-5 août 2021)

Objectif : faciliter la coopération transfrontalière pour une gestion durable des pêcheries du Logone.

Nombre de participants : une trentaine (acteurs locaux, pêcheurs, autorités).

Thèmes abordés :

- État des lieux de la gouvernance de la pêche;
- Analyse des cadres réglementaires et des pratiques de pêche (engins prohibés, repos biologique);
- Mécanismes de résolution des conflits entre pêcheurs.

Recommandations formulées :

- Harmoniser les textes réglementaires entre le Cameroun et le Tchad;
- Appuyer la vulgarisation des textes et le renforcement des capacités des pêcheurs;
- Promouvoir des initiatives locales de cogestion des ressources.

Production concrète : rapport diagnostic des pratiques de pêche.

3.2. Sensibilisation et concertation (Mbankomo, Cameroun, 15-16 mai 2025)

Objectif : élargir la concertation aux nouveaux secteurs et adapter l'accord au contexte régional actuel.

Thèmes prévus :

- Prise en compte de la gestion des litiges agropastoraux;
- Intégration des organisations d'usagers de l'eau;
- Proposition de sources d'énergie alternatives.

Attente : recueillir des contributions supplémentaires pour enrichir le futur protocole.

4. Synthèse des productions et de l'évolution

Événement	Date	Principal apport	Évolution du processus
Dialogue régional à Douala (Cameroun)	Nov. 2021	Prise de conscience régionale des lacunes de l'accord	Émergence d'un plaidoyer pour la révision
Dialogue régional à Bongor (Tchad)	Août 2021	Diagnostic sectoriel (pêche) et recueil de données de terrain	Alimentation du processus par des données concrètes
Dialogue national à Koundoul (Tchad)	Août 2023	Feuille de route et cadrage technique de la révision	Passage du constat à l'action planifiée

Réunion GTM au Tchad	Janv. 2024	Opérationnalisation et appropriation institutionnelle du processus	Création de l'instance de pilotage officielle
Atelier régional de Douala	Nov. 2024	Élargissement de la concertation à de nouveaux enjeux	Poursuite de l'enrichissement du contenu technique
Dialogue national à Mbankomo (Cameroun)	Mai 2025	Élargissement de la concertation à de nouveaux enjeux	Poursuite de l'enrichissement du contenu technique

En résumé :

La stratégie de sensibilisation a suivi une progression logique :

1. Diagnostic (Douala, Bongor) pour établir un constat commun;
2. Cadrage (Koundoul) pour proposer des solutions et un plan;
3. Institutionnalisation (réunion du GTM) pour ancrer le processus dans les structures étatiques;
4. Approfondissement (Mbankomo) pour affiner le contenu technique.

Cette approche méthodique a permis de transformer une idée (la révision) en un processus concret et piloté, impliquant une large gamme d'acteurs.

PARTIE V

RÉSULTATS ET RETOMBÉES DES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les actions de sensibilisation menées autour de la révision du Protocole de Moundou ont généré des résultats tangibles et structurants, dépassant le simple cadre de l'information pour créer une dynamique collective robuste.

1. Adhésion et consensus politique et technique fort

Unanimité sur le constat : le principal résultat est l'établissement d'un consensus indiscutable parmi l'ensemble des parties prenantes sur l'obsolescence du protocole de 1970 et la nécessité impérative de sa révision. Les discussions ont dépassé le stade du « si » il faut réviser pour se concentrer sur le « comment » réviser et le « que » réviser.

Légitimation du processus : la participation et l'expression publique des représentants des ministères clés (Planification, Affaires étrangères, eau, environnement, agriculture) ainsi que de la CBLT ont légitimé politiquement et techniquement la démarche, lui conférant une autorité qui dépasse le cadre d'un projet ponctuel.

2. Engagement Institutionnel Concret : Création d'un Groupe de Travail Multisectoriel (GTM) au Tchad

Passage des paroles aux actes : la recommandation issue de l'atelier de Koundoul (août 2023) s'est concrétisée par la publication du décret/arrêté ministériel n°048/PT/PM/MEA/MAETECHI/SG/2023 du 20 décembre 2023 portant création officielle du GTM.

Structure de Pilotage Opérationnelle : la tenue de la première réunion du GTM en janvier 2024, avec la désignation de points focaux et l'adoption d'un plan d'action immédiat (rédaction des TDR pour une mission terrain), démontre un engagement institutionnel concret et une appropriation du processus par l'administration tchadienne, et par extension camerounaise.

3. Production d'une Feuille de route opérationnelle et partagée

Vision claire et planifiée : les ateliers ont produit une feuille de route détaillée, avec chronogramme des activités, qui définit des actions, des responsables et des échéances précises (ex: « solliciter les données de la CBLT pour mi-septembre 2023 »).

Outil de redevabilité : ce document sert de base de travail et de référence pour les Etats parties, permettant de suivre les progrès et de maintenir la dynamique. Il évite que le processus ne s'enlise dans des discussions sans suite opérationnelle.

4. Émergence de propositions techniques concrètes et innovantes

Les discussions ont permis de dégager une liste substantielle de propositions pour le futur accord, bien au-delà de simples ajustements techniques :

Intégration des nouveaux enjeux :

- Changement climatique : prise en compte des débits environnementaux, mise en place de systèmes d'alerte précoce aux crues/sécheresses, renforcement de la résilience.
- Gouvernance inclusive : participation formelle des organisations d'usagers (pêcheurs, agriculteurs), des femmes et de la société civile aux instances de décision.

- Durabilité environnementale : dispositions sur la lutte contre la pollution, la protection de la biodiversité aquatique et la gestion intégrée des eaux souterraines.

Renforcement des mécanismes existants :

- Opérationnalisation effective de la Commission mixte, avec un financement pérenne et un mandat clair.
- Système transparent et obligatoire d'échange de données hydrologiques et sur les prélèvements en temps réel.
- Harmonisation avec la Charte de l'Eau de la CBLT, pour assurer la cohérence du droit régional.

5. Mobilisation et montée en puissance des acteurs

Élargissement de la coalition : le processus a fédéré une communauté d'acteurs de plus en plus large : des techniciens de base aux hauts fonctionnaires, en passant par les chercheurs et les OSC. Chaque atelier a consolidé ce réseau.

Appropriation par les acteurs locaux : les ateliers thématiques (ex: Bongor sur la pêche) ont permis une remontée directe des préoccupations du terrain, garantissant que la révision ne soit pas un exercice purement juridique déconnecté des réalités.

Rôle actif de la CBLT : la Commission est passée du statut d'observateur à celui de partenaire technique et de facilitateur clé, s'engageant à fournir des données et son expertise juridique.

6. Dynamique de dialogue et d'apaisement

Création d'un espace de dialogue : les ateliers ont offert un cadre neutre et constructif pour que les parties camerounaise et tchadienne expriment leurs griefs et perceptions (ex: sur les prélèvements de la SEMRY) dans un cadre apaisé, contribuant à désamorcer des tensions potentielles.

Confiance renforcée : la collaboration continue autour d'un objectif commun a permis de rebâtir un capital de confiance entre les experts et institutions des deux pays, élément fondamental pour la réussite des futures négociations.

7. Synthèse des retombées

Avant les actions de Sensibilisation	Après les actions de sensibilisation
Protocole méconnu	Consensus large sur sa nécessaire révision
Processus perçu comme technique et lointain	Appropriation par un large éventail d'acteurs
Discussions théoriques sur les problèmes	Feuille de route opérationnelle et propositions concrètes sur la table
Tensions et méfiance bilatérale	Espace de dialogue et confiance en cours de reconstruction
Mauvais fonctionnement de la structure de pilotage	La mise en place d'un GTM au Tchad

Tableau synthétique des résultats clés par catégorie d'acteurs

Catégories d'acteurs	Résultats majeurs du projet BRIDGE
1. Ministères sectoriels clés (Environnement, Eau, Agriculture, Pêche, etc.)	▪ Compréhension accrue des enjeux liés au Protocole de Moundou et de la gestion transfrontalière du Logone; ▪ Capacités techniques améliorées en hydrodiplomatie, négociation et gestion des conflits liés à l'eau; ▪ Meilleure compréhension de la nécessité de la révision de l'Accord de Moundou ▪ Capacités techniques améliorées sur l'importance du la préservation du débit écologique; ▪ Meilleure compréhension des applications de l'Accord par le Tchad et le Cameroun.
2. Sociétés et autres exploitants majeurs du Logone (SEMRY[1], VIVA Logone[2], PULSI[3], etc.)	▪ Capacités techniques améliorées sur la nécessité de la préservation du débit écologique; ▪ Dialogue renforcé avec les autorités et les communautés en aval; ▪ Engagement pour des pratiques de prélèvement plus responsables.
3. Autorités locales (Préfets, Sous-préfets, Maires, Chefs traditionnels)	▪ Capacités techniques renforcées dans la médiation des conflits liés à l'eau; ▪ Participation active aux dialogues nationaux et régionaux; ▪ Meilleure circulation de l'information vers les communautés.

En résumé :

Les actions de sensibilisation ont réussi à transformer un besoin technique et politique en un mouvement collectif structuré. Elles ont produit les preuves de la nécessité d'agir, construit les alliances nécessaires pour le faire et défini les outils et le chemin à suivre. Le résultat le plus significatif est la création d'un momentum irréversible en faveur de la révision, désormais portée par les institutions elles-mêmes.

PARTIE VI

LES ACTIONS MENÉES : DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Malgré les succès indéniables du processus de sensibilisation, plusieurs défis significatifs ont été rencontrés. Leur identification et les leçons qui en ont été tirées sont cruciales pour orienter la phase cruciale de négociation et de révision à proprement parler.

1. Défis rencontrés

1.1. Défi institutionnel et de gouvernance

- Lourdeur administrative : la coordination entre multiples ministères (Affaires étrangères, eau, environnement, agriculture) sur deux pays différents s'est heurtée à des lenteurs bureaucratiques, des agendas surchargés et des difficultés à obtenir des mandats clairs et coordonnés en temps voulu;
- Instabilité Institutionnelle : les remaniements ministériels ou les changements de personnel au sein des administrations clés ont entraîné des ruptures dans le suivi des dossiers et nécessitent un travail constant de nouveau plaidoyer et de nouvelle sensibilisation.

1.2. Défi technique et informationnel

Insuffisance de données fiables : le manque de données hydrologiques récentes, harmonisées et facilement accessibles a constitué un frein majeur pour étayer de manière solide les discussions sur les quotas de prélèvement et l'impact des aménagements existants.

Complexité technique des enjeux : la nécessité d'intégrer des concepts techniques pointus (débits environnementaux, hydrodiplomatie, systèmes d'alerte précoce) a requis un important travail de vulgarisation pour être compris et approprié par tous les acteurs, notamment les leaders communautaires.

1.3. Défi socio-politique et de résistance au changement

Intérêts établis et craintes : certains acteurs, habitués au statu quo ou bénéficiant de l'opacité de l'accord actuel (ex: certains intermédiaires, acteurs économiques), ont pu faire preuve de la résistance passive ou craindre que de nouvelles règles n'entament leurs avantages.

Méfiance historique : surmonter les préjugés et la méfiance historique entre les communautés et les administrations des deux pays a nécessité un travail de médiation et de confiance lent et minutieux.

1.4. Défi de la participation inclusive

Difficulté à impliquer certains acteurs : assurer une représentation équilibrée et continue de tous les secteurs (notamment les femmes, les jeunes et les petits pêcheurs) au-delà des « habitués » des ateliers a été difficile, par manque de moyens ou de mécanismes de consultation adaptés.

2. Principales leçons tirées

Les défis rencontrés ont offert des enseignements précieux pour la suite du processus.

1.1. Leçon sur la gouvernance : institutionnaliser et pérenniser

Nécessité d'un cadre formel : la création du GTM au Tchad est une réponse directe à la lourdeur administrative. Cette démarche peut également être officialisée dans la partie camerounaise, pour une pleine efficacité.

Anticiper les changements : mettre en place un système de fiches de poste et de mémoire institutionnelle à travers le GTM pour garantir la continuité malgré les changements de personnel.

1.2. Leçon sur les données : investir dans la connaissance

Mission diagnostic impérative : la prochaine étape doit absolument être la mission conjointe de terrain prévue dans la feuille de route. Elle permettra de combler le déficit de données et de fonder les négociations sur une base factuelle solide et incontestable.

Plateforme d'échange de données : appuyer la CBLT pour opérationnaliser une plateforme de partage de données hydrométriques en temps réel entre le Cameroun et le Tchad, comme pilier technique du futur accord.

Pourquoi est-il nécessaire de réviser l'accord ?

Le Protocole de Moundou de 1970 est aujourd'hui obsolète, inéquitable et inadapté aux défis du XXIe siècle. Sa révision n'est pas une option, mais une urgence pour :

- Prévenir les conflits et renforcer la paix transfrontalière;
- Garantir une gestion durable, équitable et résiliente de la ressource en eau;
- S'adapter aux réalités climatiques, démographiques et économiques actuelles;
- Réguler les pratiques de pêche et la gestion des ressources halieutiques sur le fleuve;
- Honorer les engagements internationaux des deux pays et respecter le cadre régionaux et mondiaux de gestion des eaux transfrontalières.

Pourquoi est-il nécessaire d'arrimer le protocole d'Accord aux instruments régionaux (Charte de l'eau) et mondiaux (convention des nations unies sur l'eau) ?

Cette synergie est nécessaire compte tenu de l'obsolescence du protocole d'Accord de Moundou (plus de 50 ans après sa signature), qui présente des limites déjà surmontées dans les instruments régionaux et internationaux plus récents, c'est le cas notamment de :

- **l'utilisation équitable et raisonnable de la ressource en eau partagée**, en effet la Charte de l'Eau du bassin du Lac Tchad dispose que les prélèvements tiennent compte des débits environnementaux minimum, contrairement au Protocole de Moundou qui prévoit certes, des prélèvements plafonnés au gré des saisons, mais l'apparition de crises climatiques.
- **l'intégration systématique d'un mécanisme de gestion des conflits transfrontaliers** entre les États parties
- L**a prise en compte des droits et intérêts des communautés locales et riveraines**, principales bénéficiaires et dépendantes de la ressource.
- **Renforcement du caractère contraignant du texte**, notamment en ce qui concerne le fonctionnement régulier de la Commission Mixte (réunions biannuelles avec possibilité de sessions extraordinaires).

Quels sont les principaux secteurs/domaines à prendre en compte dans l'accord révisé ?

Les principaux secteurs auxquels l'accord révisé doit prêter attention sont :

- **La diplomatie** (renforcement de la coopération bilatérale à travers la gestion intégrée du fleuve) ;
- **La préservation de l'environnement et droit international de l'eau** (Prise en compte des variabilités hydrologiques et promotion d'une gestion durable) ;
- **L'inclusion des communautés locales et la Gestion des conflits** (Inclusion des populations riveraines et mise en place d'un mécanisme de résolution des conflits entre utilisateurs des ressources en eau partagée) ;
- **L'agriculture** (modernisation de l'agriculture).

Quel rôle devrait jouer « la Commission Mixte Cameroun-Tchad » chargée de l'application de l'accord ?

Conformément à l'article 2 du protocole, la Commission Mixte agit comme l'organe central et permanent, chargé de piloter, de financer et de concrétiser les grands projets de développement communs entre le Cameroun et le Tchad. Elle est chargée de :

- **Superviser les études** sur le régime hydraulique du Logone ;
- **Faciliter les échanges industriels et agricoles** ;
- **Faire le suivi des investissements,** en prenant en compte les dynamiques sur le fleuve

PARTIE VII

PROCHAINES ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Les actions de sensibilisation ont produit un consensus et une feuille de route clairs. La phase suivante doit maintenant consolider ces acquis et guider le processus vers la négociation formelle et l'adoption d'un nouveau protocole. Voici les recommandations structurées en étapes concrètes.

1. Recommandations issues des actions de sensibilisation

Les ateliers et réunions ont formulé des recommandations précises qui servent de base de travail :

1.1. ***Opérationnaliser la Commission mixte*** **:** réactiver et doter la Commission mixte Tchad-Cameroun de moyens humains, techniques et financiers pour en faire l'instance de suivi permanente du futur accord.

1.2. ***Harmoniser avec le cadre supérieur:*** aligner le nouveau protocole sur les principes de la Charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad et des conventions internationales (changement climatique, biodiversité).

1.3. ***Intégrer les nouveaux enjeux :*** inclure des dispositions contraignantes sur :

- Le changement climatique (gestion des crues/ sécheresses, débits environnementaux).
- La gestion inclusive (participation des OSC, des femmes et des usagers).
- La protection de l'environnement (pollution, biodiversité, eaux souterraines).

1.4. ***Mettre en place un Système de gestion des données*** : établir un mécanisme transparent et obligatoire d'échange de données hydrologiques en temps réel sous l'égide de la CBLT.

1.5. ***Renforcer les capacités*** **:** mettre en œuvre des programmes de formation pour les acteurs locaux, les techniciens et les administrateurs sur les concepts de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de diplomatie de l'eau.

2. Scénario pour la suite d'un processus éventuel de révision

Pour une phase active de négociation, voici un calendrier stratégique potentiel:

Phase 1 : Finalisation du cadre préparatoire (3-6 mois)

Action Concrète	**Responsable(s) Principal(ux)**	**Résultat Attendu**
Tenir la 2ème réunion du GTM pour adopter les TdR de la mission de diagnostic et planifier son financement	GTM (Tchad) / Ministères techniques (Cameroun)	TdR validés et budget prévisionnel approuvé
Sécuriser le financement de la mission conjointe (approche consortium de PTF : UICN, BAD, UE)	Ministères des Finances / Affaires Étrangères avec appui PTF	Accord de financement signé
Mise en place d'un cadre de concertation informelle entre les deux parties et plaidoyer pour faire officialiser la création du GTM côté camerounais par arrêté ministériel	Gouvernement du Cameroun	GTM pleinement opérationnel et légitime des deux côtés

Phase 2 : Production des Bases Techniques et Juridiques (6-12 mois)

Action concrète	**Responsable(s) principal(ux)**	**Résultat attendu**
Rédaction de l'avant-projet de protocole intégrant toutes les recommandations et les résultats du diagnostic	Comité de Rédaction (juristes, techniciens des 2 pays)	Avant-projet de texte consolidé
Consultations publiques sur l'avant-projet dans les provinces frontalières	GTM + OSC locales	Feedbacks intégrés dans la version finale du projet

Phase 3 : négociation et adoption formelle (12-18 mois)

Action concrète	**Responsable(s) principal(ux)**	**Résultat attendu**
Négociations intergouvernementales formelles sur la base de l'avant-projet	Ministères des Affaires étrangères + Ministères techniques	Accord de principe sur le texte final
Validation technique et juridique finale du texte	GTM + Cellules juridiques des deux gouvernements	Texte prêt à être débattu à la commission mixte
Inscription de la dénonciation de l'accord et de la proposition du nouvel accord révisé aux réunions préparatoires de la commission mixte	Ministères des Affaires étrangères + Ministères techniques	Texte prêt pour signature par les autorités politiques
Cérémonie de Signature du nouveau protocole par les Chefs d'États ou les Ministres compétents	Présidences / Premiers Ministres	Nouveau Protocole de Moundou signé

3. Recommandations transversales clés

3.1. ***Maintien de l'implication des PTF :*** l'UICN et autres partenaires doivent continuer à jouer un rôle de facilitateur neutre et de garant des bonnes pratiques durant les phases de négociation.

3.2. ***Stratégie de communication continue:*** mettre en place un plan de communication pour informer régulièrement tous les acteurs (des communautés aux décideurs) de l'avancement du processus, maintenir l'engagement et la transparence.

3.3. ***Lien fort avec la CBLT :*** la Commission du Bassin du Lac Tchad doit être étroitement associée à toutes les étapes comme garante de la cohérence régionale et facilitatrice technique.

CONCLUSION

Le processus est désormais à un point de bascule. La phase de sensibilisation a rempli ses objectifs. L'heure est à l'action technique, juridique et diplomatique. La feuille de route existe ; elle doit être impérativement suivie d'un engagement financier et politique soutenu pour transformer le consensus en un nouvel instrument juridique capable d'assurer la paix et la prospérité autour des eaux du Logone pour les 50 prochaines années.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

Forte de plus d'une décennie d'expérience dans la mise en œuvre du programme Building River Dialogues and Governance (BRIDGE) dans plus de vingt bassins fluviaux transfrontaliers à travers le monde, l'UICN a développé une approche de la diplomatie de l'eau fondée sur le renforcement des capacités de gouvernance de l'eau afin de parvenir à une gestion efficace de l'eau, à la sécurité et à la paix. BRIDGE vise à catalyser la gestion et le développement durables des ressources en eau, à garantir l'approvisionnement en eau et l'assainissement, à préserver la biodiversité et à renforcer la coopération transfrontalière.

Rendu à sa cinquième phase, le programme consolide les connaissances et l'expertise acquises lors des phases précédentes afin de mobiliser les principaux processus de négociation en cours, dans lesquels l'UICN joue un rôle de médiateur pour favoriser des accords transfrontaliers à différentes échelles et renforcer les institutions. L'UICN s'efforcera de maximiser l'impact de BRIDGE 5 en alignant les résultats de son programme sur une série de priorités stratégiques et en les reliant à des régions et bassins spécifiques. Cette approche vise à garantir des solutions adaptées aux différents besoins des sites BRIDGE. Ces efforts sont complétés par un ensemble d'interventions à l'échelle mondiale et régional en réponse à l'appel des Nations Unies à accélérer la mise en œuvre de l'ODD 6.5. BRIDGE fourni des solutions adaptées aux priorités géographiques spécifiques et de répondre à l'échelle mondiale au besoin urgent d'accélérer la coopération autour des eaux transfrontalières.

Contact | **Armel MEWOUTH, Point Focal Eau** | UICN - Programme Afrique Centrale et Occidentale

© Décembre 2025